



La Gazette de HOUX

Le cimetière de la discorde 1904 - 1905



Agenda - Editorial	2	Histoire	5 à 10
		Le cimetière de la discorde	
Vie locale	3	Informations Municipales	11
Course d'Orientation, Remise des prix, Fête nationale		L'essentiel des Conseils Municipaux	
Vie locale	4	Etat civil, Permanences de la Mairie	12
Vide-greniers, Théâtre, Actions et Récréation		INFORMATIONS DIVERSES	

AGENDA

1er octobre 2017	Vide-greniers
21 octobre 2017	Théâtre, en salle socioculturelle - 3 pièces de Sacha Guitry
9 décembre 2017	Repas des Anciens et du personnel communal

EDITORIAL



Le 6 juillet 2017 avec la prise de l'arrêté préfectoral, la commune de Houx va intégrer le nouveau périmètre de Chartres Métropole au 1^{er} janvier 2018.

Avec l'arrivée des 20 nouvelles communes. Chartres Métropole comprendra alors 66 communes et 139 000 habitants.

Dans l'attente de notre intégration, nous allons préparer cette arrivée avec l'ensemble des services de Chartres Métropole et ceux de la Communauté des portes Euréliennes d'Iles de France, que nous quittons.

Nous avons déjà organisé une première réunion publique, le mercredi 5 avril 2017 sur l'enfance, le scolaire et le périscolaire afin d'échanger ensemble sur les nouveaux dispositifs. Cette première réunion pourra être suivie par d'autres réunions à thèmes en fonction de l'actualité.

Une information complète sur les changements concernant notre vie quotidienne due à ce rattachement sera publiée sur la prochaine Gazette.

Cette décision quasi unanime du Conseil Municipal d'aller vers Chartres métropole traduit une volonté d'assurer l'intérêt de chacun d'entre nous et aussi celui de notre village. D'ailleurs nous ne sommes pas seul, dans notre bassin de vie, c'est quatre communes qui ont fait ce choix : Maintenon, Bouglainval, Chartainvilliers et Houx.

Après les vacances d'été, je souhaite à toutes et tous une bonne rentrée 2017.

JF PICHERY

REDACTEURS	DIRECTEUR DE PUBLICATION : JF Pichery
JF Pichery, P. Roger, JL Fouquet,	REALISATION : JL Fouquet
Nombre d'exemplaires : 350	EDITEUR : Commune de HOUX



COURSE D'ORIENTATION LE 10 JUIN 2017

C'est le SAMEDI 10 JUIN 2017 sous un soleil magnifique que s'est déroulée cette nouvelle édition de la COURSE D'ORIENTATION, organisée par l'association Loisirs ACTIONS & RECREATION.

Au départ de la prairie de HOUX, ce sont près d'une centaine de participants, petits et grands, en équipe ou en solo, qui se s'est élancée à la recherche de 15 à 20 balises, dissimulées dans chemins et sentiers sur la commune de HOUX.

Cette année, une nouveauté : mode sportif sur un parcours d'environ 12 Kms, très apprécié des sportifs aguerris.

Cette course d'orientation, c'est aussi 6 bénévoles qui œuvrent quelques mois avant pour que cet événement soit une réussite et se déroule en toute sécurité! Merci à Eric, Gérard et Xavier pour la logistique, parcours et sécurité et à Véronique, Audrey et Laetitia pour l'administratif, planification et communication!

Merci également à la municipalité et école de HOUX.

« ACTIONS & RECREATION » vous donne rendez-vous en 2018 pour une nouvelle édition! Participants ou bénévoles, n'hésitez pas !

Contact : actionsetrecreation@gmail.com



REMISE DES PRIX A L'ECOLE



Le MARDI 4 JUILLET 2017 a eu lieu à l'école communale de HOUX la traditionnelle remise des prix pour les élèves de Houx et Yermenonville, en présence des élus des deux communes et du personnel enseignant.

Un moment convivial pour clôturer l'année de travail avec les spectacles des enfants, la remise des beaux livres aux méritants et les bouquets pour saluer le travail accompli par les directrices et institutrices. Un moment chaleureux avant le repos estival, puis une nouvelle rentrée!



FETE NATIONALE - LE GOUTER OFFERT!

Pour la Fête Nationale l'accent a été mis sur la convivialité, les enfants et l'amusement. La Mairie avait donc, pour l'après midi du samedi 15 juillet, installé une structure gonflable et fait venir un camion-crêperie pour servir des goûters.

Dès 14h crêpes, barbes à papa et jus de fruits ont connu un franc succès, avec une belle affluence entre 15h30 et 18h30, une centaine de goûters ayant été servis. Les plus jeunes ont apprécié les jeux et la structure gonflable.

Rendez vous l'été prochain en 2018!



VIDE GRENIER DE HOUX

Ne pas oublier, notre rendez-vous annuel le premier dimanche d'octobre!
Notre vide-grenier, toujours aussi populaire, se tiendra le 1er octobre dans les rues du village.

Pour les exposants, **3 permanences sont organisées à la Mairie de 18h à 19h les vendredis 8, 15 et 22 septembre**. Attention, le nombre de places est limité!

Pour télécharger et imprimer le formulaire d'inscription aller sur le site internet communal en page d'accueil : www.mairie-houx.com

Les visiteurs sont attendus nombreux, comme d'habitude, pour une belle ambiance et faisant de bonnes affaires!

Possibilité de restauration sympathique sur place!

VIDE-GRENIER
de HOUX

1- Octobre 2017

Organisé par le CPCF
(Conservatoire du Patrimoine et Comité des Fêtes)
Accueil exposants de 6 à 7h30, Vente de 8 à 18h
Possibilité de se restaurer sur place

Coût de la place = 6 € /place de 2 m²
Autorisation municipale en date du juillet 2017 accordé à M Philippe PARIS

Permanence à la mairie de HOUX les 08, 15 et 22/09 de 18 à 19h
10 rue de la mairie 28130 Houx. Limite d'inscription le 26/09/16

Renseignement : mail : mairiedehoux@wanadoo.fr

Nom : _____, Nombre de places : _____
Prénom : _____, Total payé : _____ €
Adresse : _____
Code Postal, Ville : _____
@ mail pour la réponse : _____

Joindre règlement en chèque (ordre : CPCF) + Photocopie recto/verso pièce d'identité + liste des objets réglementés : armes de collections, œuvres d'art.

THEÂTRE LE 21 OCTOBRE - SALLE SOCIOCULTURELLE

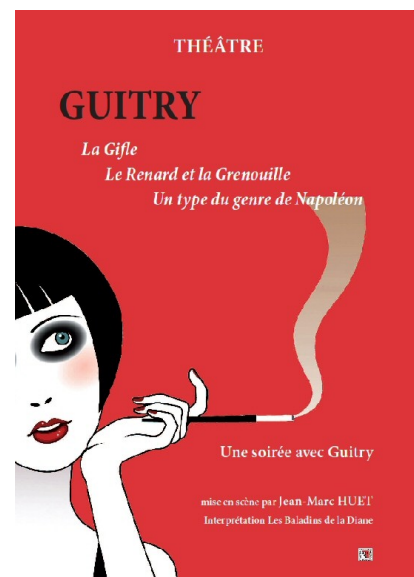
Dans **la gifle** on se demande si le mari trompé est vraiment si naïf qu'il n'y paraît. Sacha Guitry nous offre ici un retournement de situation parfaitement inattendu !

Le **Renard et la Grenouille** est une merveilleuse analyse humoristique du comportement humain.

Ce type du genre de Napoléon est un homme bien sous tout rapport. Il fait irruption, un beau jour, après 18 mois de séparation chez Elle, femme bourgeoise avec laquelle il a partagé sa vie pendant 3 ans.

Une découverte décevante, qui lui a fait perdre son calme, le pousse à venir demander des comptes.

Par « Les Baladins de la Diane » d'Epernon, mise en scène Jean-Marc HUET.



ACTIVITE DE NOVEMBRE : LE KANGOU'FUN



C'est en collaboration avec l'ESMP ATHLETISME que l'Association « ACTIONS & RECREATION » organisera son prochain événement :

Le Kangou'Fun

Du **Vendredi 3 au Dimanche 5 Novembre 2017** à la salle Hélène Boucher, à MAINTENON.

Structures gonflables et jeux en bois !!!

Divertissements et fous rires assurés !

Renseignement : actionsetrecreation@gmail.com
Tél : 06 09 15 58 72



LE CIMETIERE DE LA DISCORDE 1904-1905

Notre village vécût, voilà plus d'un siècle, son "clochermerle". Réuni le 14 janvier 1906, le conseil municipal était saisi par le préfet d'une réclamation formulée par Agnès-Auguste Grémillon, ancien instituteur et secrétaire de mairie, réclamant le paiement de travaux administratifs. Le maire Paul Piébourg refusait, déclarant que *M Grémillon a donné si peu de satisfaction au maire et au conseil municipal que le 9 avril 1905, à une heure du soir, après une séance violente en conseil, le secrétariat lui fût retiré avec l'approbation de la majorité. Depuis un an, il était en tout, opposé aux intérêts de la commune, contre l'administration, le maire deux fois démissionnaire à cause de lui et contre la majorité du conseil (...) A cause des difficultés créées sans cesse par M Grémillon, ex-secrétaire, la municipalité se trouva modifiée en juin. Des incidents attendirent le nouveau maire à son entrée en fonction. La mairie fermée 8 jours, plusieurs réunions organisées ailleurs à cause de lui...* La raison de cette animosité : La question du cimetière qui faisait l'objet d'une polémique intense depuis près de deux ans, divisant habitants et conseillers municipaux.

La question de l'agrandissement du cimetière

Ainsi qu'il l'explique dans une plainte adressée en février 1904 aux autorités préfectorales, via son administration de tutelle, la situation du cimetière communal préoccupe l'instituteur Grémillon depuis son arrivée à Houx en mars 1901. L'exiguïté du terrain, pourtant agrandi au nord de l'église en 1858, ne permet plus de trouver de nouveaux emplacements pour les sépultures. Une rangée de tombes a même pris place depuis quelques années tout autour de l'église, empiétant sur la cour de l'école qu'on a dû réduire par la construction d'un mur de séparation. On inhume donc parfois à quelques mètres des fenêtres de la classe et du logement de l'instituteur et à proximité du puits alimentant l'école. L'action engagée par le sieur Grémillon depuis quelques mois déjà, vise, sans succès pour l'instant, à obtenir du conseil municipal la translation du cimetière en dehors du village. La mésentente qui règne à ce sujet entre le nouvel instituteur et le maire Léopold Brex, élu en mai 1900, a conduit ce dernier à démissionner une première fois en juillet 1903.

Quelques jours plus tard, en réponse à l'action engagée par l'instituteur, une pétition rédigée par Léopold Brex, demeuré conseiller municipal, est adressée au préfet. Elle est signée par la quasi-totalité des familles du village et par le conseil municipal au complet, avec à leur tête, Théodule Bouju, le nouveau maire. On explique *qu'un fait accidentel et regrettable, amplifié outre mesure pour les besoins de la cause, vient de soulever la question du cimetière*. On sollicite l'autorisation de procéder à la désaffectation du vieux cimetière situé devant l'église et d'agrandir le cimetière créé au nord du bâtiment en 1858, en prenant sur le jardin de l'école. Ce projet, est-il expliqué, est *équitable pour tous, économique et n'exige pas une coûteuse translation sans nécessité qui froisserait la généralité des habitants, l'intérêt des concessionnaires et la justice*.

Le préfet se montre réticent car, écrit-il : *Le projet rapprocherait sensiblement le lieu de sépulture de la maison d'école, à une distance qui aggraverait les conditions d'hygiène et de salubrité au lieu de les améliorer. Je suis néanmoins disposé en principe, sur recommandation du député Lhopiteau, à donner satisfaction aux vœux de la population, sous réserve d'un examen de la situation des lieux*. Cet agrandissement ne pourra cependant se faire que par l'acquisition de terrains situés au-delà du jardin de l'école. Il ne devra être pris sur le jardin que la largeur nécessaire à la création d'une allée permettant de relier l'ancien et le nouveau cimetière.

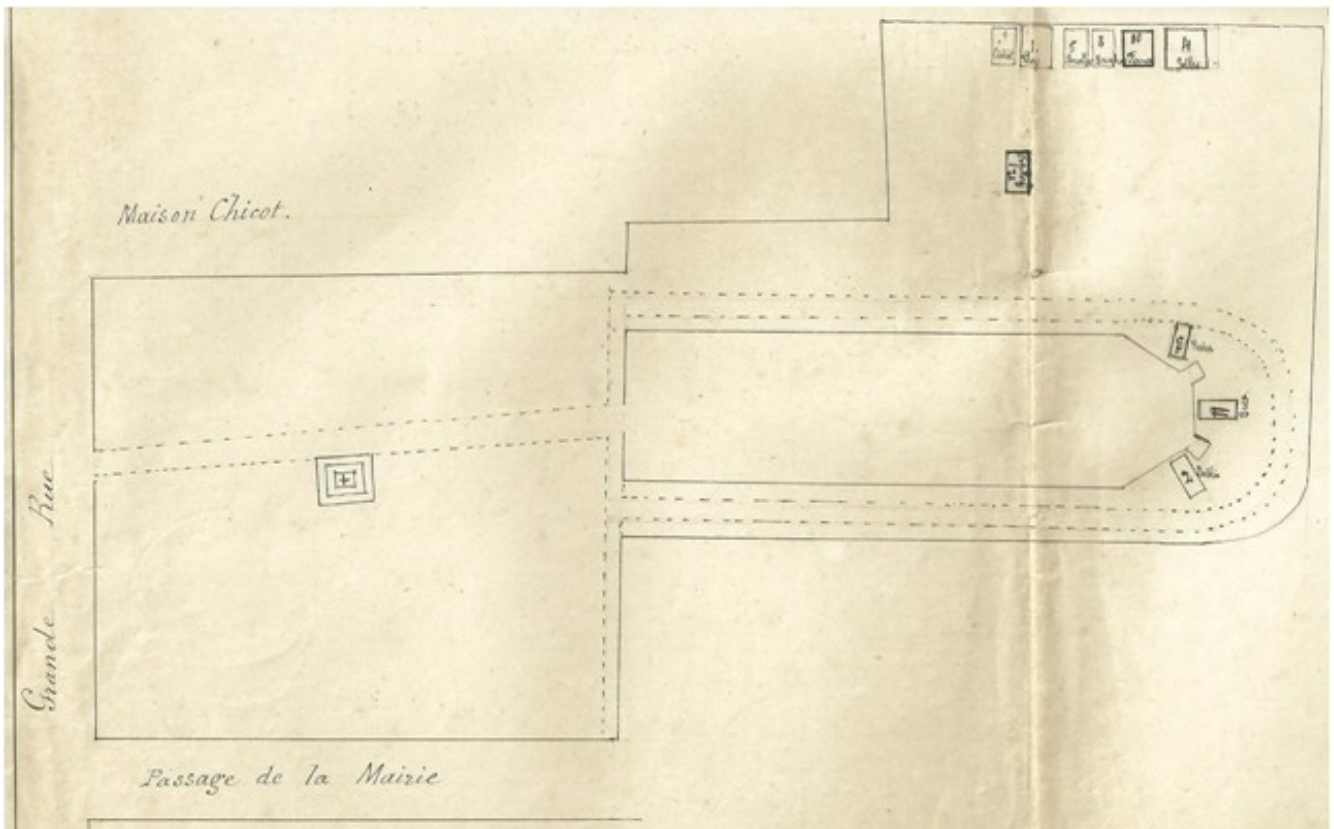
Dans sa séance de mars 1904, le conseil municipal adopte à l'unanimité une délibération de principe conforme aux vœux du préfet. L'extrait adressé à celui-ci est néanmoins accompagné d'une lettre du maire Théodule Bouju, rédigé à l'initiative de Léopold Brex et à l'insu de l'instituteur-secrétaire de mairie. On plaide à nouveau pour que l'extension soit réalisée uniquement sur le jardin de l'école : *Un jardin de 60 perches (30 ares) est un boulet attaché au pied, qui met et condamne l'instituteur aux travaux forcés et qui de tout temps, lui a suscité des ennuis, des embarras, des misères intolérables et un surcroît de travaux impossible à supporter par lui, à qui 6 à 7 ares de jardin suffiraient largement*. On rappelle que la mairie-école a été construite quarante ans auparavant à l'emplacement de l'ancien presbytère. Pourquoi avoir autorisé à l'époque la construction à cet endroit ? *On pouvait bien alors la bâtir à la distance voulue du cimetière. On ne l'a pas fait et l'on vient arguer aujourd'hui de ce voisinage, mauvais, dit-on, que l'on a voulu en 1874 et que l'on pouvait si facilement éviter*.

La "guerre" des maires

Les élections municipales des 1^{er} et 8 mai 1904 voient sept conseillers municipaux sur dix reconduits, au titre desquels les sieurs Bouju, maire sortant et Brex, ancien maire. Cette fois-ci, Léopold Brex entend revenir aux affaires pour régler lui-même la question du cimetière, quitte à évincer le maire sortant. Le 15 mai, il est élu à nouveau maire, par 6 voix contre 3 en faveur de son prédécesseur. Dès la séance de conseil suivante, il obtient l'autorisation de faire édifier un mur de cloisonnement dans le jardin de l'école, travaux préparatifs à l'annexion projetée. Seul Théodule Bouju s'oppose à cette décision.

L'instituteur Grémillon n'est désormais plus seul dans son combat. Dès le 13 juin, le préfet reçoit une nouvelle pétition portée par le maire précédent et signée par une vingtaine de familles. Elle dénonce la décision du conseil municipal et étend éclairer le préfet sur la portée réelle de celle-ci. Les signataires déclarent qu'ils ont été abusés par M Brex lors de la signature de la précédente pétition. C'est plus la désaffection du vieux cimetière qu'ils demandaient, que la création d'un nouveau cimetière aux dépens du jardin de l'école. L'instituteur est soutenu par l'inspecteur d'académie qui effectue la même démarche.

Le 21 juin 1904, le préfet décide de faire procéder à une enquête publique sur l'agrandissement du cimetière. Celle-ci doit avoir lieu le 5 juillet en mairie. Quelques jours avant, nouvelle protestation de Théodule Bouju qui dénonce une *supercherie de M Brex qui veut une fois de plus tromper la bonne foi des habitants : Je vous prie de bien vouloir avertir M le Maire qu'il veuille bien régler les affaires de la commune au grand jour, dans l'intérêt de tous. Le dossier de l'enquête doit être déposé à la mairie, à la portée des intéressés et non dans sa maison particulière. Du reste, tous les documents concernant cette question du cimetière ont été établis par lui, sans aucune discussion de la part du conseil et sont restés en sa possession .*



Plan du cimetière et des concessions en 1904

L'enquête publique a lieu le jour prévu. Le commissaire enquêteur nommé par le préfet est Ovide Benoist, conseiller d'arrondissement et maire de Gas. Sur les 85 foyers que compte le village, il en dénombre 41 qui sont favorables au projet, auquel il faut rajouter 7 propriétaires intéressés qui n'y habitent pas. Du côté des opposants, 20 familles lui ont déclaré que : *La situation si proche (neuf mètres) de l'école au nouveau cimetière à établir, leur paraissait dangereuse pour la salubrité des enfants, revendiquant énergiquement contre ce projet et demandant la création d'un cimetière plus loin du pays.*

Parmi les principaux contradicteurs, le maire Brex dénonce : *Des déconvenues, des déceptions électorales, le dépit ont seuls fait varier quelques-uns des plus fervents même de ce projet si juste et si bon.* Sont visés l'ancien maire Bouju, mais également les conseillers municipaux Alexis Brunet et Emile Ballet qui ont rejoint le camp de l'instituteur. De son côté, ce dernier invoque *l'intérêt général qui repose bien plus sur la question de la salubrité publique que sur la question personnelle de quelques concessionnaires.* Sa réclamation ne doit pas être considérée comme étant personnelle à l'instituteur qui n'a aucune attache au pays, mais comme émanant de tous les enfants de l'école dont il a la garde et la responsabilité, ainsi que les pères et mères de famille qu'il remplace en la circonstance. En conclusion de l'enquête, le maire de Gas ne se prononce pas, indiquant qu'il ne peut se substituer lui-même à des hygiénistes.

Réuni le 10 juillet, le conseil municipal maintient sans surprise le projet d'agrandissement, considérant que parmi les 21 protestataires, 16 y étaient au départ favorables et que les abstentionnistes doivent, somme toute, être considérés comme favorables au projet ! Les conseillers Bouju, Ballet et Brunet protestent et refusent de signer la délibération.

Coup de tonnerre, six mois plus tard. La commission sanitaire départementale, réunie le 15 février 1905, donne à l'unanimité un avis défavorable au projet. *Le côté sentimental et la question d'économie* mise en avant par la majorité de la population doit s'effacer devant la science : *L'intérêt des habitants exige par conséquent qu'on construise le cimetière en dehors de l'agglomération communale, c'est à dire à 1.000 ou 1.500 mètres de toute habitation, comme le prescrit la science actuelle.*

Le maire n'a pas communiqué cet avis à son conseil municipal, dénoncent ses trois opposants, dans une lettre ouverte adressée au préfet : *A une demande qui lui a été faite à ce sujet, il a répondu catégoriquement qu'il n'avait rien à dire du cimetière et s'est refermé dans un mutisme complet.* Ils demandent au préfet de bien vouloir mettre M le Maire de Houx en demeure de réunir son conseil municipal à seule fin de chercher un nouvel emplacement du cimetière en dehors du pays. *Si ce n'est pas l'avis de la majorité des membres du conseil municipal qui subissent l'ascendant de leur président, seul intéressé en la chose, c'est du moins celui de la grande majorité de la population qui manifeste tout haut son mécontentement sur la situation. M le Maire se montre hostile à toute amélioration et prétend administrer les intérêts de la commune à sa guise. C'est ce qu'il fait du reste, en conservant tous les papiers administratifs à sa maison particulière et en donnant connaissance au conseil de ce qu'il juge à propos.*

Le 9 avril 1905, la séance de conseil municipal réclamée se tient dans un climat particulièrement houleux. La lecture de la lettre adressée au préfet met le feu aux poudres : *Cette pétition soulève l'indignation et la réprobation de la majorité de l'assemblée par sa malignité voulue, par ses assertions fausses, mensongères ou exagérées à plaisir, selon cette célèbre maxime : Mentons ! Mentons ! Il en restera toujours quelque chose ! Le conseil municipal veut affirmer d'abord qu'ici, le Maire agit toujours selon les vues et les désirs de sa majorité !* A la suite de cette séance, le secrétariat de mairie est retiré à l'instituteur qui n'a pu s'empêcher de s'immiscer directement dans le débat.

Souhaitant donner tort à ses contradicteurs, Léopold Brex démissionne à nouveau début mai pour se représenter aussitôt. Le 14 mai 1905, il est réélu maire par 7 voix contre 3. Cependant, se sentant désavoué par les autorités préfectorales qui imposent finalement la translation du cimetière en dehors du village, il laisse Paul Piébourg, son adjoint, gérer les affaires courantes. Le 7 juin, une commission communale composée des sieurs Piébourg, Cailleaux et Boucher, membres de la majorité est chargée par le conseil municipal de trouver un emplacement en dehors du village. Dans les jours qui suivent, Léopold Brex démissionne à nouveau de ses fonctions de maire, définitivement cette fois-ci. Le 15 juin 1905, il est remplacé par Paul Piébourg, élu maire par 7 voix contre 3.

La "guerre" des instituteurs

Quelques mois auparavant, en novembre 1904, le préfet recevait une plainte de M Brex, alors maire et de quatre conseillers de sa majorité demandant le déplacement de l'instituteur Grémillon. Le 20 novembre, l'inspecteur de l'enseignement primaire rendait son rapport :

Par un rapport que je vous ai transmis le 20 février dernier, M Grémillon appelait l'attention de l'administration sur les inconvénients que présentait pour la santé des élèves, la situation du cimetière de Houx, contigu à l'école.

Or M Brex qui avait un intérêt personnel au maintien du cimetière sur cet emplacement, mis tout en œuvre, lorsqu'il fut réélu maire en mai 1904, pour qu'il ne soit pas fait choix d'un nouveau lieu de sépulture et pour que le cimetière actuel soit agrandi aux dépens du jardin de l'école. Lors de l'enquête prescrite par M le Préfet sur cette affaire, M Grémillon se rangea ouvertement au nombre des partisans de la translation du cimetière en dehors du village, ce qui déplut beaucoup à M le Maire.

D'autre part, M Grémillon, qui ne partage pas les idées politiques du maire, continue à entretenir des relations amicales avec M Bouju, sincère républicain, ancien maire qui est resté l'adversaire déclaré de M Brex. Ce dernier est très froissé de l'instituteur secrétaire de mairie qui, à aucun prix, ne veut franchir le seuil (de la maison) de M Brex. Au cours de l'entretien que j'eus avec lui, M le Maire me déclara qu'il n'avait aucune plainte à faire contre M Grémillon en tant qu'instituteur, mais il ne peut admettre "les empiétements successifs" du secrétaire de mairie. (...) M le Maire ajoute que l'instituteur a eu tort de lui faire une "opposition systématique" au sujet du cimetière. Les autres pétitionnaires firent des déclarations analogues, en réclamant le déplacement de l'instituteur.

De leur côté, une dizaine de parents d'élèves se présentait pour déclarer que M Grémillon avait toute leur confiance.

M Bouju, ancien maire, MM Brunet et Ballet, tous trois conseillers municipaux, viennent ensuite protester de toutes leurs forces contre l'attitude de M le Maire et de leurs 4 collègues envers l'instituteur dont ils n'ont que du bien à dire. C'est une "vengeance politique", déclare M Bouju et il ne faut voir dans la plainte de M Brex qu'un "coup de la réaction".

Enfin, M Ovide Benoist, conseiller d'arrondissement et maire de Gas a bien voulu se rendre hier à mon bureau pour me faire connaître qu'à son avis, l'instituteur de Houx doit être soutenu contre le Maire : "M Grémillon est peut-être un peu cassant dit-il, mais le bon droit est de son côté et on ne saurait le sacrifier aux rancunes de M Brex. Quand j'ai déclaré, après mon enquête sur le déplacement du cimetière, que la situation de M Grémillon était difficile à Houx, je n'ai pas voulu dire qu'il devait être déplacé."

L'inspecteur estima finalement qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à la demande des sieurs Brex, Piébourg, Boucher, Choquet et Heurtault. Le préfet classa donc l'affaire.

Quelque temps après, la "victoire" de l'instituteur était célébrée dans un article satirique anonyme publié dans un journal républicain de Chartres.

HISTOIRE VÉCUE. — Z... est une commune du canton de Maintenon, particulièrement favorisée en ce sens qu'elle n'a point de curé et que par arrêté municipal dûment tambouriné, il y a été défendu de mourir faute de place dans le cimetière où, les morts se sentent les coudes ; fraternité touchante qu'ils connaissent rarement sur la terre d'au dessus.

Ce cimetière touche au jardin de l'école, funèbre voisinage que chacun trouvera séant de faire cesser aussitôt que l'occasion s'en pourra présenter : elle s'est présentée.

Mais M. le Maire ex-pédagogue bien embarbé, bien conservé pour son âge, n'ayant jamais sans doute connu les fureurs de la rate, ni les indigestions de participes, ni les attaques de syntaxe, M. le Maire, qui a son caveau dans ce cimetière voulait manger par la racine les pissenlits du jardin de l'école.

L'Instituteur voulait garder, lui, ses pissenlits et les manger par en haut. On lui donna raison.

Mais voyez-vous, ce petit gêneur, qui ose défendre ses pissenlits avec en somme les intérêts naturels de son école et avoir une opinion différente de celle de M. le Maire ! Que fit ce dernier ?

Il prépara une tartine houx qu'est qu'il y avait des tas de choses :

Le Maître d'école fréquentait des personnes qui n'étaient pas bien avec le Maire ; quand il lui parlait, il n'y avait pas dans sa voix l'intonation respectueuse qu'il y eut voulue : quand il saluait, il ne levait pas suffisamment son chapeau ; son chien avait eu l'air narquois en regardant le chien de M. le Maire, il avait osé aboyer après lui et avait levé la patte sur un mur appartenant à M. le Maire ; il avait pour sûr jeté un sort sur ses poules et ses lapins.

L'Instituteur n'avait-il pas des idées subversives et anarchistes, même sur les participes et la preuve par 9. En conséquence, et pour ces motifs des plus graves, il fallait d'urgence déplacer le susdit instituteur qui avait en outre le tort de n'être point de la calotte.

Une enquête eut lieu. Les habitants convoqués à la mairie, défendirent leur instituteur auquel on prétendait qu'ils étaient hostiles et voilà M. le Maire de nouveau confondu, ce qui ne serait pas arrivé s'il avait eu :

« Autant de jugement que de barbe au menton. En toute chose il faut considérer la fin, a dit La Fontaine, et celui-ci ne voyait pas plus loin que le bout de son nez ».

Consolez-vous, M. le Maire il vous est resté la ressource de fêter encore Ste-Barbe avec celle qui vous reste au menton.

SIGNÉ : Une vieille branche de Houx.

Ainsi que l'évoque l'article, Léopold Brex se trouvait être également l'ancien instituteur du village. Natif de Rémalard dans l'Orne, il était arrivé à Houx en 1858 comme instituteur titulaire, à l'âge de 22 ans. Il avait ainsi enseigné au village pendant 33 ans avant d'y prendre sa retraite en 1891. Devenu veuf, il avait épousé en secondes noces, en 1882, une femme du village. En tant que secrétaire de mairie, il n'avait pas ménagé sa peine pour aider la municipalité à se doter enfin en 1874 d'une mairie-école digne de ce nom, en remplacement du vieux presbytère où elle était installée provisoirement depuis les années 1830-1840. La considération dont il jouissait au village explique son ascendant sur une grande partie de la population.

En 1901, au moment de l'arrivée d'un nouvel instituteur, le sieur Brex vient d'acheter une concession perpétuelle et d'édifier un caveau. Catholique convaincu, il a pris soin de choisir son emplacement au pied du chevet de l'église. Toute son opposition farouche à la translation du cimetière s'explique par la détention de cette concession.

De son côté, Agnès-Auguste Grémillon a 31 ans quand il est nommé instituteur à Houx le 15 mars 1901. Il est un fervent partisan de la laïcité, formé à l'école de Jules Ferry et probablement athée.

Le départ de l'instituteur

Le retrait du secrétariat de mairie à M Grémillon, survenu le 9 avril 1905, constitue une nouvelle escalade dans le conflit qui oppose la majorité municipale à l'ancien instituteur. Cette décision perturbe sérieusement le fonctionnement de la commune car, pour accéder à la salle de mairie, il faut passer par le vestibule du logement de l'instituteur. Aussi, le nouveau maire, Paul Piébourg, trouve t'il souvent porte close. Une plainte est déposée auprès du préfet en juin 1907 : Un incident a eu lieu à ce sujet et l'instituteur est accusé d'avoir traité le nouveau maire de "canaille". Pour éviter la survenance de nouveaux problèmes, la préfecture préconise de transformer une des fenêtres de la salle de mairie en une porte donnant accès sur l'extérieur. Mais, sans attendre la réalisation des travaux, l'instituteur a fait poser, sur conseil du juge de paix de Maintenon, prétend t'il, un verrou sur la porte de la salle de mairie. Nouvelle plainte de M Piébourg quelques jours plus tard. M Grémillon est entendu à nouveau par l'inspecteur primaire :

A l'avenir, la porte d'entrée de la maison d'école restera ouverte pendant toute la journée. Mais j'ajoute que cet instituteur se rend compte que son maintien à Houx n'est plus possible. Il m'a déclaré qu'il allait très prochainement vous adresser une demande de déplacement. De son côté, M le Maire demande instamment que ce changement ne se fasse pas avant les grandes vacances, car dit-il "le départ précipité de l'instituteur actuel serait une nouvelle cause de trouble dans la commune."



La classe de M Grémillon vers 1905

La situation était également devenue difficile à vivre pour l'épouse de l'instituteur. *Elle est très fantasque et fière, en discussion perpétuelle avec ses voisins et la gendarmerie a dû intervenir pour mettre la paix*, avait déclaré sur son compte Léopold Brex en novembre 1904. Ce à quoi, la gendarmerie de Maintenon avait répondu : *Mme Grémillon ne peut sortir de chez elle, sans être en butte aux railleries très peu spirituelles et aux grossières invectives de la femme du sacristain et de deux de ses voisins, sans jamais les avoir provoquées. Ce sont des personnes très peu recommandables qui s'enivrent à peu près tous les jours.* De son côté, l'épicier accusait la

femme de l'instituteur, chargée d'inculquer aux jeunes filles des notions d'économie domestique, de profiter de la situation en leur faisant effectuer l'entretien de la mairie et de son foyer.

Le 27 juin 1905, le préfet prenait connaissance du rapport de l'inspecteur et décidait : *M Grémillon devra être compris dans le premier mouvement, car cet instituteur ne saurait être maintenu plus longtemps dans la commune de Houx. M Grémillon a été une cause, sinon la cause de division et son attitude est inadmissible. J'estime d'ailleurs que ce sont des précédents qu'il ne faut pas se laisser se multiplier.*

Le 1^{er} juillet, le sieur Grémillon sollicitait un poste supérieur à proximité de Chartres : *Ne croyant pas avoir démérité aux yeux de l'administration en défendant les intérêts de l'école, ce qui a été la cause de mes ennuis. Etant donné qu'aucune plainte n'est formulée contre moi, en ce qui concerne l'école et qu'au contraire, tous les pères de familles sont unanimes à me soutenir et à me défendre contre les agissements de certaines personnes à l'esprit étroit et qui me sont hostiles.*

Le 14 juillet marquait, à cette époque, la fin de la classe et se concluait traditionnellement par la cérémonie de distribution des prix. Cette manifestation ayant été annulée par la municipalité, M Grémillon tenait, le 17 juillet 1905, à témoigner auprès de l'inspecteur primaire des conditions de l'annonce de son départ : *Une ovation spontanée nous a été faite à Mme Grémillon et moi-même, dans la cour de l'école, par la grande majorité des parents des enfants, ainsi que bon nombre d'habitants, en vue de nous prouver leur estime et de nous remercier du zèle que nous apportons dans l'accomplissement de ces fonctions et un vin d'honneur nous a été offert.*

Sachant en outre que j'avais sollicité mon changement, ils avaient tenus à joindre à leur démonstration, un objet d'art comme souvenir de leur reconnaissance. Invoquant l'article 18 du règlement qui interdit à l'instituteur d'accepter des enfants ou des parents, aucune espèce de cadeaux, il me fut possible de faire comprendre le motif de mon refus et il a été décidé que l'objet resterait chez la personne qui l'avait offerte et qu'il nous serait offert le jour de mon départ définitif.

Pour me soustraire à cette manifestation, empreinte cependant de la plus entière franchise, mais qui aurait pu devenir compromettante pour moi, j'ai prétexté une visite à faire dans une commune des environs. Mais je n'ai pu empêcher la foule enthousiaste de m'accompagner jusqu'en dehors du pays, avec clairon et tambours en tête : C'était leur façon de protester contre la suppression de la distribution solennelle des prix, le jour de la fête nationale du 14 juillet.

Comme la jalousie, la haine et la méchanceté humaines n'ont pas de bornes, je vous expose fidèlement ce qui s'est passé, afin que vous sachiez à quoi vous en tenir en cas de dénonciation de la part d'une personne charitable.

Le 14 août 1905, M Grémillon apprenait qu'il était nommé, sans promotion, instituteur à Ecluzelles, près de Dreux, à compter du 1^{er} octobre, date de la rentrée des classes.

Le 8 novembre 1905, quelques semaines seulement après le départ de l'instituteur, le conseil municipal décidait de la translation du cimetière communal. Lors de l'enquête publique qui eût lieu le 13 mars 1906, Léopold Brex produisait une nouvelle pétition signée par 24 ménages qui désapprouvait la translation et demandait le retour à son vieux projet. Celui-ci avait pourtant déclaré le 11 février accepter "*par esprit de conciliation*" le terrain proposé pour son implantation. Le commissaire enquêteur indiquait que *les protestataires lui ont exprimé leur regret d'avoir signé la pétition, leur bonne foi a été surprise – Ajoutant qu'ils avaient mal compris le but qu'elle se proposait, qui était moins une opposition à l'établissement du nouveau cimetière, qu'une demande de maintien de la partie du cimetière situé à l'arrière de l'église, comprenant les concessions.* Le maire Paul Piébourg opposait cette fois-ci en conseil une fin de non-recevoir ferme et définitive à son prédécesseur : *Quant au projet d'agrandissement du cimetière actuel aux dépens du jardin de l'école, déjà repoussé plusieurs fois par l'administration, comme contraire aux lois et règlements, il est inutile d'y revenir !* La réception définitive des travaux d'aménagement du nouveau cimetière eut lieu le 8 décembre 1907.

L'essentiel des décisions du conseil municipal

Séance du 23 juin 2017

- Fête nationale du 14 juillet : Animations pour les enfants : Structure de jeux gonflable et jeux en bois accompagnés par un goûter gratuit.
- Instauration d'une autorisation de travaux pour l'installation de clôture (régime de la déclaration préalable).
- Problèmes rencontrés à l'école maternelle de Gas : Délibération demandant à la gendarmerie de Maintenon d'entendre les parents demandeurs.

Séance du 21 juillet 2017

- Maintien des tarifs du restaurant scolaire.
- Primes IAT-IEMP-PRS des personnels communaux titulaires. Enveloppes globales à répartir fixées à 4 249 € annuels pour l'IAT, 7 337 € pour l'IEMP et 2 020 € pour la PRS.
- Création d'un contrat de travail d'agent technique en contrat à durée déterminée en remplacement d'un contrat CUI-CAE (contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi) venant à expiration.
- Création d'un poste d'agent technique dans le cadre d'un dispositif CUI-CA (contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi).
- Reconduction de la convention d'utilisation de la salle socioculturelle par l'association de danse country « Les Mystères de l'Ouest » - Redevance annuelle de 150 € pour 3 heures hebdomadaires les lundis soir de 19 h à 22 h.
- Renouvellement du contrat d'entretien de la salle socioculturelle en faveur de la société Ozonet.
- Autorisation donnée au maire de solliciter toutes subventions en faveur des travaux du cimetière (projet de parking et réfection des allées).
- Avis défavorable à la fusion interdépartementale de 5 syndicats de rivière (de Eure 1ère section/de la Vallée de la Blaise/du Cours moyen de l'Eure/de la Basse Vesgre/de la Voise et ses affluents).
- Autorisation donnée au maire de signer tous documents relatifs à la procédure de marché public adaptée concernant la réalisation d'un espace de stockage pour la salle socioculturelle.

*Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus des séances du conseil municipal
sur le site internet communal : www.ville-houx.com / [vie municipale](#) / [conseils municipaux](#)*

Prochains Conseils Municipaux, en Mairie à 20h30

- Vendredi 22 Septembre
- Vendredi 20 Octobre
- Vendredi 24 Novembre
- Vendredi 15 Décembre



* Le calendrier des conseils pour 2017 est disponible sur le site Internet www.ville-houx.com

ETAT CIVIL

Mariages :

03/06/2017 : M. MOUTIER Jonathan, Jean, Albert et Mme THORNG Sokunthea

TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AUX NOUVEAUX EPOUX!!!



Naissances :

01/06/2017 : BARBOSA Lola

TOUTES NOS FELICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS!!!



Décès:

22/08/2017 : M. LABATUT René

TOUTES NOS CONDOLEANCES A LA FAMILLE ET AUX PROCHES

Avec la disparition de **René LABATUT**, c'est une personnalité attachante de notre village qui nous quitte.

René fut le dernier forgeron de notre village, profession qu'il exerça à la suite de son père, jusqu'en 1995. Il était un remarquable artisan et un maréchal-ferrant recherché.

TRAVAUX ET NUISANCES SONORES

RAPPEL : Les travaux mécaniques en extérieur (débranchage, tonte, élagage, ponçage, perçage) sont autorisés suivant ces horaires, par arrêté préfectoral :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

CRASH A HOUX

Le survol du village par des montgolfières est un spectacle courant.

Mais pour les habitants de la Villeneuve celui du 27 mai 2017 fut inhabituel lorsque, faute de vent, un

aéronef est venu se poser brutalement à côté d'eux. Pas de dégâts heureusement, mais cela aurait pu finir plus mal!



Ouverture de la Mairie :

Du Lundi au Vendredi, de 9h à 12 h et de 14h à 17h sur rendez vous.

Les Mercredis de 14h à 19 h sans rendez-vous Pour contacter la Mairie :

☎ : 02 37 32 31 54 (aux heures d'ouverture).
☎ : 02 37 32 31 94

OU

www.ville-houx.com
(formulaire de contact en page d'accueil)

Déposez toutes vos remarques
ou suggestions

✉ Mairie de HOUX 10 rue de la Mairie
28130 Houx